



STUCKANGE

Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le 09/04/2026

ID : 057-215708637-20260407-22ARR2026-AR

CANTON DE METZERVISSE

ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE EST

## Arrêté de délégation pour le 1er adjoint au Maire

### ARRETE N° 22ARR2026

#### Le Maire de la commune de STUCKANGE ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18,

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 07 avril 2026, fixant à cinq le nombre des adjoints au maire,

**Vu** le procès-verbal de l'élection et de l'installation de M. FRADELLA Cédric en qualité de 1<sup>er</sup> adjoint au maire, en date du 07 avril 2026,

**Considérant** la nécessité pour la bonne administration locale de déléguer à M. FRADELLA Cédric, un certain nombre délégations relevant de la vie associative, les fêtes et les cérémonies.

#### ARRETE

##### ARTICLE 1 :

En application de l'article. L 2122-18 du code Général des Collectivités Territoriales, M. FRADELLA Cédric, premier adjoint au maire, est délégué à la vie associative, aux fêtes et cérémonies et à compter du 07 avril 2026.

##### ARTICLE 2 :

Délégation permanente est également donnée à M. FRADELLA Cédric, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, à l'effet de signer tous les documents courriers mentionnés à l'art. 1, y compris les achats de fournitures et de matériels relatifs à sa délégation.

##### ARTICLE 3 :

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

##### ARTICLE 4 :

Monsieur le maire est chargé de l'exécution du présent :

- notifié à l'intéressé.

Ampliation adressée au comptable de la collectivité et à Monsieur le préfet.

Fait à Stuckange, le 07 avril 2026

Le Maire,

Benoît SCHUSTER.

SCHUSTER Benoît

Publié le : 09/04/2026

